

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

DÉCISION

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE EN DATE DU 11 JUILLET 2023

N° 2023-297 EHPAD LES ERABLES A ST PROUANT – CONVENTION SYDEV POUR LA MISSION AVIS SUR L'ELABORATION ET LE SUIVI D'OPERATION

Nomenclature des actes :1.7

Vu la délibération n° 2020-161 du 24 juin 2020 de la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay donnant délégation à la Présidente,

Considérant qu'en tant qu'acteur de la transition énergétique, le SYDEV peut exercer toute activité liée directement à la transition énergétique et notamment des études d'aide à la décision pour des projets d'installations d'équipements de production d'énergie renouvelable,

Considérant que cette action a pour objet d'apporter du conseil et de l'assistance pour la mise en œuvre ou l'exploitation des installations de production des énergies renouvelables suivantes : solaire thermique, bois énergie, géothermie.

Considérant que le bénéficiaire a souhaité s'inscrire dans cette démarche.

La présente convention a pour objet de définir les conditions de réalisation d'une d'assistance technique à la mise en œuvre de la chaufferie bois de l'EHPAD « Les Erables » situé sur la Commune de SAINT PROUANT et géré par la CC du Pays de Chantonnay.

Dans le cadre des études en cours de réhabilitation de l'EHPAD, la Présidente décide de passer cette convention « bois énergie », dont le coût prévisionnel est évalué à 3 800 € HT.

La participation de la Collectivité représente 20% du coût réel hors taxes de l'action, soit 760 € HT,

À CHANTONNAY, le 11 juillet 2023

Pour copie conforme,
La Présidente
Isabelle MOINET

Certifié exécutoire par la Présidente compte tenu de la transmission à la Préfecture et de l'affichage le 12/07/2023